COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 14 Décembre (14/12/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES),

Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame Eliette DELMAS est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 1 6 DEC. 2016

CASTELSARRASIN - 82

FINANCES COMMUNALES

02 - 14 Décembre 2016

BUDGET - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 novembre 2016,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE; MM. BOUSQUET, CHARLES, VALLES) et 5 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT; MM. BENECH, CALVI, GUILLAMAT),

- ADOPTE les budgets primitifs de 2017 de la Commune équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FO	NCTIONEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 896 692.70	15 523 768.00
Opérations d'ordre	1 722 075.30	95 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 618 768.00	15 618 768.00
IN\	/ESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 405 630.00	3 778 554.70
Opérations d'ordre	195 000.00	1 822 075.30
TOTAL INVESTISSEMENT	5 600 630.00	5 600 630.00
BUDGET TOTAL	21 219 398.00	21 219 398.00

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

Pour copie conforme

LE: 1 6 DEC. 2016

Moissac le 15 décembre 2016

Le Maire.

CASTELSARRASIN - 82

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :